



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## offices d'intervention

Question écrite n° 10734

### Texte de la question

M. Gérard Bapt attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur le mécontentement des membres du Comité économique fruits et légumes du bassin grand Sud-Ouest, organisme qui rassemble les organisations de producteurs de ce bassin, consécutif aux arbitrages budgétaires décidés dans le cadre de l'adoption du budget du ministère de l'agriculture. Il s'avère que le budget de l'office des « fruits et légumes, de l'horticulture et de la pomme de terre », tel qu'il leur a été présenté, hors dépenses incompressibles (contrat de plan Etat-région, fonctionnement...), serait amputé de 56 %, limitant ainsi les moyens d'intervention de l'office qui lui paraissent indispensables pour accompagner les efforts d'organisation, de restructuration et de communication engagés par la filière des fruits et légumes en France et ce, d'autant plus que cette filière subit de plein fouet les effets de l'ouverture des frontières et de l'abandon de la préférence communautaire. D'autre part, ces professionnels s'interrogent sur les retards pris par l'ONIFLHOR dans le versement des soutiens financiers qu'il apporte à la filière fruits et légumes, telles les subventions aux investissements de protection des vergers contre la grêle et le gel, d'installation de serres plastiques accordées dans le cadre des contrats Etat-région dont le montant s'élèverait à 3 800 000 euros pour le bassin grand Sud-Ouest. Il lui demande en conséquence s'il est disposé à contribuer à corriger cette situation en renforçant significativement les moyens budgétaires mis à la disposition de l'ONIFLHOR.

### Texte de la réponse

Le budget du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales connaît, pour 2003, une augmentation globale de 0,9 %, augmentation qui doit être appréciée à l'aune d'un contexte budgétaire global difficile, et de la nécessité d'honorer des engagements antérieurs, inhérents notamment aux contrats territoriaux d'exploitation. Les arbitrages budgétaires ont conduit à une réfaction de 15 % du budget global consacré aux différents offices ainsi qu'à proposer une méthode uniforme de hiérarchisation des priorités privilégiant, notamment, les contreparties obligatoires pour mobiliser les concours européens, les montants inscrits dans les contrats Etat-Régions, le financement de la TVA sur les aides aux produits transformés. Cette méthode de répartition a effectivement eu des conséquences plus importantes sur les budgets des offices qui comprennent une part importante de financements nationaux - celui de l'ONIFLHOR et d'autres offices du secteur de l'élevage - mais a été présentée, en toute transparence, aux organisations professionnelles représentatives et au conseil supérieur d'orientation de l'agriculture (CSO). En conséquence, le directeur de l'ONIFLHOR et ses autorités de tutelle ont, à l'intérieur de l'enveloppe impartie, préparé une maquette budgétaire privilégiant le financement des actions qui soit bénéficiaient d'un large consensus professionnel, telles l'organisation économique, la promotion, la communication, l'expérimentation, la connaissance des marchés, soit relevaient d'engagements anciens non honorés, tels que la lutte contre la Sharka. Les moyens affectés aux actions collectives ont ainsi été maintenus à un niveau voisin de celui de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses de 2002.

### Données clés

**Auteur :** [M. Gérard Bapt](#)

**Circonscription :** Haute-Garonne (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10734

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture, alimentation et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 27 janvier 2003, page 433

**Réponse publiée le :** 16 juin 2003, page 4729